

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS88

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 12

A la seconde phrase de l'alinéa 32, supprimer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation, l'ensemble des autres décrets à prendre pour encadrer le recours à la visioconférence pour les réunions des différentes instances représentatives du personnel étant des décrets simples.